

**Taxes foncières pour 2024  
votées et perçues par la commune de  
AUSSAC-VADALLE  
les collectivités territoriales et divers organismes**

AVIS\_TF\_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP ANGOULEME  
1 RUE DE LA COMBE TSA 97060  
16025 ANGOULEME CEDEX

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 56 964 666 230  
Référence de l'avis : 24 16 4026147 37

PETRY CHRISTOPHER  
CHERFALLOT LAETITIA  
17 RUE DE LA COMBE  
16560 AUSSAC VADALLE

Numéro de propriétaire : 024 P00193 T

Département d'imposition : 160 CHARENTE

Commune d'imposition : 024 AUSSAC-VADALLE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 08/08/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 16002

### Somme à payer

**257,00 €**

Date limite de paiement : 15/10/2024

### Vos contacts

 Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP ANGOULEME  
1 RUE DE LA COMBE TSA 97060  
16025 ANGOULEME CEDEX

Tél : 05 45 97 58 52

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE CHARENTE  
CEL FONC DEP DE LA CHARENTE  
1 RUE DE LA COMBE  
CS 72513  
16025 ANGOULEME CEDEX

Tél : 05 45 97 58 11

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](#) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

### FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.  
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MB23J2	PROP/INDIVIS	PETRY CHRISTOPHER MATHIEU
MB2FW8	PROP/INDIVIS	CHERFALLOT LAETITIA

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2023	43,89 %	%	5,33 %	0,166 %	14,47 %	0,531 %	
	Taux 2024	43,89 %	%	5,33 %	0,162 %	14,30 %	0,611 %	
	Adresse	17 RUE DE LA COMBE						
	Base					1590		
	Cotisation					227		227
	Cotisation lissée							
<b>Propriétés non bâties</b>	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023					-		
	Cotisation 2024					227		227
Variation		%	%	%	%	- %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2023	64,38 %	%	11,00 %	46,56 %	0,564 %	11,40 %	1,33 %
	Taux 2024	64,38 %	%	11,00 %	46,56 %	0,38 %	11,80 %	1,54 %
	Bases terres non agricoles	9		9	9	9	9	
	Bases terres agricoles	1		1		1	1	
	Cotisation 2023	48		8	34		9	1
	Cotisation 2024	6		1	4	0	1	0
Variation		-87,50 %	%	-87,50 %	-88,24 %	%	-88,89 %	-100 %
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
Vos constructions nouvelles bénéficient durant deux ans d'une exonération de taxe foncière.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			18
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
<b>Montant de votre impôt</b>								257
Références administratives : 160 01 111 002 024 024 H D								

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-information-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfp.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'aviso. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.